

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière : DECISIONS
BUDGETAIRES

OBJET :
AUTORISATION
D'ENGAGE-
MENT DE
DEPENSES
D'INVESTIS-
SEMENT AVANT
VOTE DU
BUDGET VILLE
2024

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE DU
: 04 DÉCEMBRE 2023

AFFICHAGE EN DATE
DU : 04 DÉCEMBRE
2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **18 DEC. 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-311
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 11 décembre 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Gérard MONDRAGON, Adrien ROUZAUD

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Michel RATABOUIL À François DEMANGEOT,
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Evelyne GUILHEM,
Delphine SANTINI À Bruno PERLES,
Préscillia GRANIER À Bernard GRIMAUD,

Absents excusés : Karole CAFFIER, Martine LACOMBE, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

La loi n° 96.142 du 21 février 1996 objet de l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que jusqu'au vote du budget, le Maire peut, sur l'autorisation de son Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, M. le Maire sollicite à cet effet l'accord de l'assemblée,

soit un total de 1 875 411 € ventilés par opération.

Ayant établi d'une part,
la portée majeure de cette mesure qui est de permettre le règlement de certaines dépenses d'investissement essentielles et la poursuite de projets déjà engagés,

et soulignés d'autre part,
que ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation demandée précisant le montant de l'affectation des dits crédits, M. le Maire propose que les dépenses engagées soient ventilées sur les opérations suivantes :

Opération 9001 – Hôtel Ville / serv. délégués	70 583 €
Opération 9002 – Voirie / réseaux	319 598 €
Opération 9003 – Education petite enfance	73 000 €
Opération 9004 – Installations sportives	159 848 €
Opération 9006 – Aménagement urbain	353 667 €
Opération 9007 – Services techniques et TRI	161 003 €
Opération 9009 – MDA / Halle aux grains	21 758 €
Opération 9011 – Bâtiments Communaux	171 250 €
Opération 9012 Travaux pluriannuels	544 705€

Après avis de la Commission des Finances en date du 08 décembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus proposées avant le vote du budget Ville 2024 et conformément aux dispositions de la loi du 21 février 1996.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

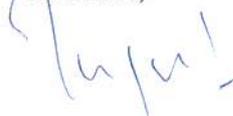
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 11 décembre 2023

Le Maire,



Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **14 DEC. 2023**

Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le : **14 DEC. 2023**

Par publication le : **18 DEC. 2023**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le **18 DEC. 2023**

ID : 011-211100763-20231211-DB2023311-DE